

LA DEMARCHE PREVENTIVE

- **Obstacles**
- **Conditions de réussite**

Prévenir (c'est à dire agir avant) n'est pas une démarche naturelle. C'est même toujours aller à contre courant de la facilité, voire du « bon sens ».

En entreprise comme dans la vie familiale le préventeur se heurte à toute une série de difficultés.

Le chapitre 1 liste les principaux obstacles qu'il peut rencontrer. La liste n'est pas limitative. Avant d'engager une démarche préventive, il convient donc de prendre conscience de ces freins pour pouvoir les supprimer ou les réduire.

Le chapitre 2 présente les conditions de réussite d'une telle démarche.

1. Les obstacles à l'action préventive

1.1 Les obstacles liés à la perception de l'accident

▷ **La fatalité**

Pour certains, l'accident s'explique en évoquant la **fatalité**, le **destin**. L'accidenté est marqué par le destin, il est prédestiné, cela devait lui arriver. L'accident est donc inévitable. Dans cet état d'esprit, il ne peut donc pas y avoir d'attitude préventive, ce qui conduit à une **attitude passive**.

▷ **Le hasard**

Ou bien, c'est le **hasard**, la **malchance**. L'accident est « tombé » sur la personne sans raison compréhensible.

▷ **« C'est la faute à »**

La recherche de responsabilités conduit à des réactions émotionnelles qui empêchent toute prise en compte objective de la réalité. Elle pousse chacun à développer une **stratégie de parapluie** (ne pas être en cause). De plus, la réputation de certaines personnes (maladroites, stressées, etc.), victimes d'un accident, peut conduire à des conclusions simplistes en dehors de toute analyse objective des faits. Enfin, la démarche qui consiste à rechercher un ou des coupables (le « **qui** »?) est stérile en matière de prévention.

En effet, elle n'a pas pour objectif de rechercher les causes de l'accident (le pourquoi ?) et ne peut donc pas nous permettre de trouver des solutions.



Département
des Risques
Professionnels

80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex

Tél. : 05 56 11 64 36
05 56 11 68 58

Fax. : 05 57 57 70 04

documentation.prevention
@carsat-aquitaine.fr

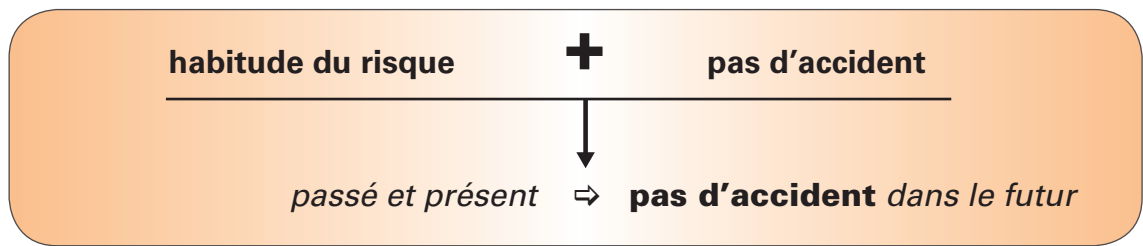
www.carsat-aquitaine.fr

Exemple :

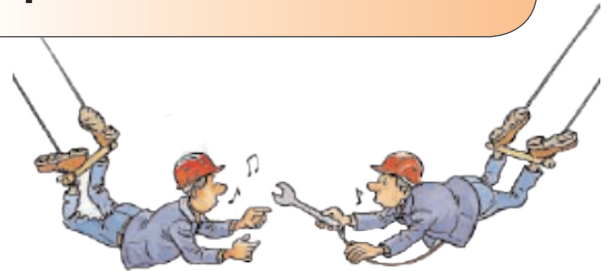
Le constat amiable rédigé lors des accidents de circulation permet aux assureurs de déterminer les parts de responsabilité de l'accident. Mais en l'absence de recherche des causes, il n'est d'aucun secours pour trouver des mesures de prévention permettant d'éviter la reproduction du même accident.

1.2 Obstacles liés à l'habitude (du risque)

Nos processus mentaux nous conduisent (malgré nous) à cette équation :



La réalité est exactement à l'opposé, plus l'exposition au risque augmente, plus la probabilité d'accident est forte.



1.3 Obstacles liés aux contraintes économiques

Agir en prévention, mettre en place des actions de sécurité, peut nécessiter de dépenser de l'**argent** et/ou du **temps**. A court terme, cela peut paraître non rentable. Le coût direct des accidents montre que, à moyen terme, la démarche préventive est toujours économiquement viable.

1.4 Obstacles liés aux contradictions production/sécurité

Si les exigences de sécurité ne sont pas définies comme prioritaires alors les contraintes de production et les contraintes de sécurité peuvent être en **contradiction**.

L'opérateur se trouve donc parfois dans l'obligation de choisir. En fait, ce choix est faussé car la non réalisation d'un impératif de production entraînera un désagrément (perte de production, réprimande, sanction, etc.) **immédiat et certain** alors que l'accident reste **hypothétique**.

la production prime donc toujours sur la sécurité. L'opérateur est même piégé car si l'accident survient «on» lui reproche de ne pas avoir tenu compte de la sécurité.

Exemples :

- Le réglage de certaines presses nécessite selon les règles de sécurité l'arrêt de la machine et une durée de 30 mn, le même réglage machine en fonctionnement peut se faire en 5 mn. Le responsable d'atelier peut être amené, pour des impératifs de production, à autoriser le réglage en marche ou à ne pas l'interdire formellement.
- Les exigences du code de la route (respect de la vitesse) peuvent être en contradiction avec les exigences des délais de livraison (pour satisfaire le client). Les entreprises de transport ou les chauffeurs doivent parfois choisir entre les deux.

1.5 Obstacles liés à la non connaissance du risque

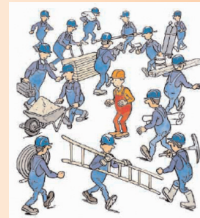
Il est d'autant plus difficile d'agir lorsque l'on méconnaît totalement le risque.

Exemples :

→ Les effets à long terme de certains produits



→ Les méconnaissances par les intérimaires des risques dans les ateliers



1.6 Obstacles liés à la peur de la perte de l'emploi

Les risques peuvent être occultés « volontairement » car la suppression du risque passe par l'automatisation de certaines opérations, ce qui peut entraîner une réduction du personnel.

En outre, la peur de passer pour un « râleur » fait que certains opérateurs minimisent les risques ou les acceptent sans rien dire.

1.7 Obstacles liés aux conséquences de l'exposition à moyen ou long terme

L'exposition à des risques de maladies professionnelles n'entraîne des effets que plusieurs années après.

Ce décalage entre les conséquences et l'exposition peut conduire certains à sacrifier l'avenir au présent.



1.8 Obstacles liés à la sous estimation du risque et à la surestimation de ses capacités

Tout le monde sait qu'un individu qui a bu, surestime ses capacités à conduire et sous-estime les risques. Nous avons tous tendance à raisonner de la même façon, même à jeun.



1.9 Obstacles liés aux contraintes qu'imposent les règles de sécurité aux opérateurs

Certaines mesures de prévention sont vécues comme des contraintes par les opérateurs. C'est notamment le cas du port de la plupart des protections individuelles. Certaines conditions de travail (chaleur, posture, effort physique) accentuent encore ces contraintes jusqu'à les rendre insupportables.

Nota :

Cette liste des obstacles n'est pas limitative, n'hésitez pas à la compléter avec votre expérience.

De plus, plusieurs facteurs peuvent souvent se combiner et expliquent certains comportements ou prises de risques.

2. Les conditions de réussite

La prévention c'est l'action de PREVENIR. C'est à dire prendre des dispositions pour éviter qu'un accident du travail ou une maladie professionnelle ne se produise et/ou, en limiter les conséquences.

La prévention des risques professionnels est une démarche qui permet l'atteinte de ces objectifs, et compte tenu des obstacles cités plus haut, les actions de prévention devront adopter une démarche :

2.1 Volontariste

Initier une démarche de prévention nécessitera des efforts notamment pour mettre en place des actions permettant de vaincre ou de réduire les résistances aux changements. Pour cela l'implication des dirigeants est une condition indispensable et un facteur de réussite.

2.2 Rigoureuse

ETRE INCONTESTABLE c'est-à-dire travailler sur des faits et non des jugements.

INVENTORIER les dangers et les risques associés et les évaluer.

PROPOSER DES SOLUTIONS en tenant compte de la hiérarchie des mesures de prévention.

VERIFIER que les effets attendus (suspension ou diminution du risque) soient bien réels.

2.3 Collective et participative

L'implication des dirigeants (voir point 1) doit se décliner à tous les niveaux de l'entreprise.

En effet, faire de la prévention doit être le souci de chacun :

Direction, Hiérarchie, Opérateurs, CHSCT

Les rôles de chacun doivent être clairement définis (par écrit). L'absence de définition précise des missions peut conduire à une non prise en compte des problèmes ou à une prise en compte différenciée pour chaque individu.

Il peut ainsi s'avérer nécessaire d'associer les partenaires externes à l'entreprise (médecin du travail, inspecteur du travail, etc.).



Nota : en guise de conclusion, quelques postulats du préventeur.

L'exposition à un risque (sans mesure de prévention adaptée) entraînera tôt ou tard l'ACCIDENT.

- *Tout accident doit être analysé*
- *L'accident est toujours multicausal*
- *Il n'y a pas de « petits accidents »*
- *L'absence d'accident n'est pas un critère suffisant d'un bon niveau de sécurité.*